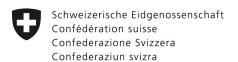
#### AMBASSADE DE SUISSE EN THAÏLANDE



#### Centre Consulaire Régional

# Décès en Malaisie : inscription dans le registre suisse de l'état civil

Novembre 2022 Documents à soumettre □ Acte de décès en original y compris légalisation par le Ministère des Affaires Etrangères de Malaisie, établi par le Ibu Pejabat ☐ Traduction de l'acte de décès dans une langue nationale suisse ou en anglais par un traducteur assermenté reconnu par le ministère malaisien des Affaires étrangères. Cette traduction doit également être certifiée par le ministère malaisien des Affaires étrangères. Si l'acte de décès a été rédigé en deux langues, aucune traduction n'est requise. ☐ Passeport suisse ainsi que carte d'identité du défunt (renvoyé sur demande) Les documents et certificats légalisés peuvent être envoyés par la poste ou par courrier à la représentation suisse à Bangkok. Traduction Les documents qui ne sont pas bilingues (malaisien/anglais) doivent être traduits par un traducteur assermenté reconnu par le Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, puis légalisés par le Ministère des Affaires étrangères de Malaisie. Légalisation Tous les documents de la Malaisie ainsi que leurs traductions doivent être certifiés par le Ministère des Affaires étrangères de la Malaisie. Informations supplémentaires

### Certificat de décès

Le certificat de décès peut être obtenu à l'adresse suivante :

35 North Wireless Road, (Thanon Witthayu) Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Telefon: 02 674 6900; Fax: 02 674 6901

bangkok@eda.admin.ch www.eda.admin.ch/bangkok

# Ibu Pejabat

Jabatan Pendaftaran Negara
Bahagian Kelahiran, Kematian dan Anak Angkat
Aras 3
No. 20, Persiaran Perdana
Presint 2
Pusat Pentadbiran Kerajaan Persekutuan
62551 Putrajaya
Phone: 03-8880 7809
National Registration Office

#### **Funérailles**

Il existe la possibilité de faire appel à une entreprise de pompes funèbres. Il est recommandé de demander un devis préalablement. La représentation travaille habituellement avec les entreprises suivantes:

Casket Paradise & Funeral Care Sdn. Bhd. 19B, Jalan Dewan Bahasa, Bukit Seputeh, 50460 Kuala Lumpur Tel. +60 3-2148 5776, +60 3-2148 4855 contact@casket-paradise.com.my

AsiaOne International Repatriation & Funeral Service No.7, Chan Road Soi 46, Watprayakrai, Bangkolaem, Bangkok, 10120 Thailand Tel: +66 (0) 2675-0501, +66 (0) 2675-0502

Fax: +66 (0) 2675-2227 Website: <u>www.asiaone-thf.com</u> Email: <u>info@asiaone-thf.com</u>

# Extrait du registre de famille

Si besoin, un extrait du registre des familles peut être demandé environ 5-6 semaines après la transmission de l'acte de décès auprès de l'arrondissement de l'état civil compétent du lieu d'origine. Ce document est requis pour toutes les démarches administratives en Suisse (banques, assurances, caisse de compensation, etc.).

# Rente de survivant

Si le défunt était enregistré auprès de l'ambassade, l'Assurance de vieillesse et de survivants AVS à Genève est automatiquement informée du décès. Au moyen du link suivant <u>formulaire 318.000.2</u> le partenaire peut procéder à une demande de rente de survivant. Le document dûment rempli et signé peut être envoyé à cette ambassade pour transmission à l'AVS.